

# UFC

informations

## Le Journal

du Consommateur Averti

ISSN/0181-611X

N° 184

1er TRIMESTRE 2022

Parution MARS 2022

2.00€



### ÉDITO

#### Quand le débat est tronqué

Nous voici à quelques semaines des élections présidentielles. Un rendez-vous privilégié tous les 5 ans qui concerne notre avenir, à nous, les consommateurs. Et que voit-on, qu'entend-on ? Peu de chose. Et pourtant le pouvoir d'achat fait partie des préoccupations majeures des citoyens.

L'UFC-Que Choisir s'est emparée de cette thématique et a formulé 22 mesures concrètes pour une consommation plus responsable en 2022. Celles-ci pourraient libérer plus de 15 milliards d'euros de pouvoir d'achat, soit plus de 500 euros par ménage.

Ce sont des mesures concrètes, majoritairement sans impact sur les finances publiques :

**Pour une consommation durable**, en plaçant la performance au cœur de la rénovation énergétique, en officialisant le Planet-Score...

**Pour une alimentation saine**, en rendant obligatoire le Nutri-Score, en appliquant le principe pollueur-payeur pour l'eau potable...

**Pour l'accessibilité aux soins**, en résorbant la fracture sanitaire...

**Pour rééquilibrer les rapports entre consommateurs et professionnels**, en faisant cesser la dérive des frais bancaires, en mettant fin à la fracture numérique...

**Pour une énergie au juste prix**, en réformant le marché de l'électricité, en supprimant la TVA sur les taxes.

L'UFC-Que Choisir a choisi d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle pour qu'ils se positionnent sur ces mesures.

Des débats devraient avoir lieu sur ces problématiques nous concernant tous. Jusqu'à présent, les candidats en ont peu parlé, privilégiant des considérations de sécurité qui sont aussi importantes.

Alors qu'on se rapproche de cette élection, les événements dramatiques en Ukraine vont, probablement, restreindre les débats sur la consommation alors que cette guerre va avoir un impact important sur notre vie et notamment sur notre pouvoir d'achat.

Espérons tout de même que de la place restera pour un débat démocratique et soucieux de l'intérêt de nos concitoyens.

**Gilles Castaing** - Votre Président

**RAPPEL**  
Notre Assemblée Générale  
se tiendra comme prévu  
le 1<sup>er</sup> avril 2022 à 17 h 00  
2 Rue Jean Bouvet  
à MÂCON



## Une alimentation de qualité et accessibles à tous : l'enjeu des prochaines années

### 1<sup>ère</sup> partie



Se nourrir constitue une part importante du budget des familles : alors que le pouvoir d'achat diminue du fait de l'augmentation des factures énergétiques, comment assurer une alimentation de qualité pour tous, et pas seulement une petite partie de la population ? Un couple dépense entre 200 et 400 euros par mois en moyenne : c'est donc une dépense importante.

**Notre modèle économique et agricole actuel peut-il permettre d'atteindre cet objectif ? Le changement climatique peut-il avoir une influence ?**

**Faire converger politique alimentaire durable et lutte contre le changement climatique : c'est l'enjeu majeur des territoires.**

Parmi les axes de réflexion, il y a :

- Le changement de système agricole, passant de l'agro-industriel à des systèmes alimentaires locaux (SAL). Ces nouveaux systèmes mettent en avant des considérations environnementales, sociales et sanitaires, qui influencent les biens consommés, leur nature, leur accès, mais aussi la manière dont ceux-ci sont produits l'accompagnement des 26 projets alimentaires territoriaux (PAT) avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en région Bourgogne Franche Comté. C'est un outil élaboré avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et qui répond à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Il participe à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

L'ADEME travaille sur la création d'un dispositif pour accompagner l'émergence de filières locales à bas niveau d'impact sur l'environnement.

#### **Comment garantir une alimentation de qualité pour les populations les plus précaires ?**

Plusieurs leviers sont possibles : parmi ceux-ci, il y a la lutte contre le gaspillage alimentaire. En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs initiatives existent en ce sens :

- De nombreuses collectivités sont impliquées dans des démarches visant à réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Elles ont, ainsi, réussi à augmenter, de façon significative, la part de l'alimentation biologique dans les assiettes, sans impacter le coût du repas.
- Depuis 2015, le Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de la Vallée de la Grosne a mis en place une boucle locale de valorisation des invendus des grandes surfaces sur son territoire. Il a monté un partenariat avec trois grandes surfaces et les associations locales de lutte contre la précarité alimentaire. La communauté de communes du Clunisois s'est associée à l'opération, permettant le recrutement d'une personne chargée de la ramasse des produits et la création d'un laboratoire de transformation géré par l'association Melting Popote.

- Il y a également l'existence de réseaux tels que le Réseau Vrac (association interprofessionnelle pour le développement de la vente en vrac) : un programme d'actions pour le développement, la structuration et l'animation de la filière vrac en Bourgogne-Franche-Comté est en cours de finalisation. En effet, le « vrac » est un mode de
- distribution et de consommation vertueux, qui permet de réduire les déchets d'emballage et le

➤ gaspillage alimentaire. C'est une autre manière de consommer, où le consommateur choisit la quantité d'aliments ou de produits dont il a besoin : ceci passe par une phase d'apprentissage de la connaissance de nos besoins, contrairement au modèle économique actuel où l'on achète des quantités standardisées, par conséquent adaptées à notre besoin réel.

## La question de l'alimentation est indissociable de celle de la santé.

La Région souhaite une relocalisation de l'alimentation qui repose sur deux piliers :

- ✓ d'une part, la qualité des produits, sans pesticides ni produits chimiques, le moins possible transformés et,
- ✓ d'autre part, des productions locales respectueuses du vivant.

L'agriculture devra faire face à de nombreuses évolutions : alimentaires, environnementales, énergétiques et sociétales. En ce qui concerne l'alimentation de proximité, la Région s'associe à la création d'une marque régionale, garantissant une origine locale et la juste rémunération des agriculteurs.

Face aux crises sanitaire et climatique, et alors que les comportements alimentaires ne cessent d'évoluer, les agriculteurs sont déjà lancés dans des stratégies d'adaptation. Plusieurs pistes sont explorées, comme de nouvelles variétés végétales, l'évolution des pratiques culturales en viticulture, la valorisation des haies, notamment pour l'ombre en été, mais aussi comme fourrage d'appoint, l'écopâturage, le séchage en grange, la récupération et le recyclage des eaux.



La filière bovine, par ses pratiques tournées vers l'agriculture extensive, produit une viande de qualité,

propre à satisfaire les nouveaux comportements alimentaires. De nombreux produits régionaux bénéficient de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : la viande bovine a d'ailleurs obtenu l'une des rares AOP pour les produits carnés, le bœuf de Charolles, mais aussi une IGP : Charolais de Bourgogne, ainsi que plusieurs labels rouges.

Côté filière laitière, l'Observatoire montre qu'un tiers de la production nationale sous indication géographique (IG) est issu de la Bourgogne-Franche-Comté, localisé principalement dans le Doubs et le Jura. Les producteurs de lait de plaine développent des activités de transformation pour produire des yaourts, des fromages et fournir la restauration collective ou la vente directe. Il existe aussi plusieurs AOP, comme le Chaource, l'Époisses, la Crème et le Beurre de Bresse. La filière biologique représente près de 9 % du territoire régional. On peut noter également le dynamisme du maraîchage, avec un nombre grandissant de porteurs de projets en lien avec cette filière. La Chambre d'agriculture encourage la mise en place de production de légumes de plein champ. Cette stratégie permettrait de répondre à la demande grandissante en légumes de la restauration collective. Enfin, le développement de filières locales de légumineuses pour l'alimentation humaine et animale est également envisagée.

**Notre région a beaucoup d'atouts pour réussir ce défi des prochaines années. Et le consommateur, comment peut-il agir au quotidien ?**

- En privilégiant les circuits courts via des dispositifs tels que : Paniers sur abonnement, Amap, magasins de producteurs, épiceries solidaires, plateformes numériques.



## Les circuits courts : attention, cela ne veut pas systématiquement dire produits bio !

### Les Marchés

- **Les marchés** : Les marchés sont toujours des fêtes pour les yeux et des lieux de convivialité. Le bémol, c'est que le pire y côtoie souvent le meilleur. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des commerçants et à poser des questions sur l'origine des produits.
- **Les marchés fermiers** : là, c'est clair, on ne trouve que des producteurs en vente directe. Le bémol, c'est qu'ils sont souvent saisonniers et que l'offre est parfois limitée. Informations et calendrier sur le site [www.marches-producteurs.com](http://www.marches-producteurs.com).
- **La vente directe à la ferme** : C'est sans doute la forme la plus radicale de circuit court ! Mais elle est consommatrice de temps pour les consommateurs **comme**

pour les producteurs. Tous les renseignements et adresses sont sur [www.bienvenue-a-la-ferme.com](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com)

- et [www.fraislocal.fr](http://www.fraislocal.fr).
- **Les drives et les casiers fermiers** : La démarche est la même que celle de la grande distribution, à ceci près que les drives fermiers ne proposent que des produits locaux et de saison, et exclusivement en circuit court. Renseignements et adresses sur [www.drive-fermier.fr](http://www.drive-fermier.fr).
- **Les casiers fermiers** sont des distributeurs automatiques implantés dans des villages ou à proximité d'une exploitation agricole. Les produits sont présentés dans des casiers vitrés et réfrigérés. Les clients peuvent y récupérer leur commande ou faire leur choix parmi les produits proposés.

### Les achats en magasins

- **Les magasins de producteurs** : Considérés comme le prolongement de leur activité agricole, ces magasins sont autogérés par les adhérents et garantissent à leurs clients une véritable traçabilité. Il y aurait aujourd'hui plus de 500 magasins de producteurs en France, des petites villes aux grandes métropoles, pouvant regrouper jusqu'à 80 partenaires. Les services rendus (horaires, étendue de l'offre, disponibilité des producteurs, mode de culture, etc.) varient cependant énormément d'un endroit à l'autre. Vous les trouverez sur [www.magasin-de-producteurs.fr](http://www.magasin-de-producteurs.fr).
- **Les chaînes de magasins bio** : Que ce soit par conviction ou au nom d'intérêts bien compris, l'offre de produits locaux ou en circuits courts est devenue incontournable dans les enseignes spécialisées bio. Mais elle se limite le plus souvent aux fruits et légumes, voire aux œufs et aux

produits de boulangerie. Si les produits locaux et en circuit court restent minoritaires dans les enseignes spécialisées bio, ces magasins généralistes permettent tout de même de faire son marché dans une démarche durable et responsable. Pour Biocoop, le local est défini de manière précise dans un rayon de 150 km autour du point de vente.

Pour tout savoir sur ces magasins en circuits courts consultez la carte Que Choisir : [Trouvez les magasins en circuit court près de chez vous](#)

- **Les réseaux solidaires : les Amap**  
Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) sont apparues en France en 2001. L'objectif est de garantir l'accès à des produits bio à des prix accessibles, grâce à un système d'échange direct et solidaire entre consommateurs et producteurs. Le prix du panier permet au paysan de couvrir ses frais et de dégager un revenu décent,

tout en étant abordable pour le consommateur. Les agriculteurs partenaires doivent fonctionner dans le respect des principes d'une agriculture paysanne (ferme à taille humaine, pratiques écologiques, etc.). Connues surtout pour les fruits et légumes, les Amap distribuent également des œufs, des produits laitiers et de la viande.

Cette formule procure une sécurité appréciable aux producteurs. En revanche, le fait que le contenu du panier soit imposé et pas toujours très varié risque de lasser les adhérents.

La Saône et Loire compte 10 Amap (Chalon sur Saône, Paray le Monial, Torpes, Mâcon, Laizy, la Chapelle de Guinchay, Montceau les Mines, Cluny). Explications détaillées et adresses sur [www.reseau-amap.org](http://www.reseau-amap.org) et [www.miramap.org](http://www.miramap.org).

- **Les épiceries solidaires** : elles permettent à des personnes en situation de précarité de faire leurs courses contre une faible participation financière, tout en les aidant à se construire un avenir meilleur grâce à un accompagnement social. Elles donnent ainsi un accès digne à une alimentation de qualité. Ce sont aussi des lieux d'écoute et d'échange qui organisent des activités conviviales pour leurs clients bénéficiaires.

Les épiceries solidaires ont une offre diversifiée et proposent des denrées de qualité, notamment des produits frais et des fruits et légumes. Ces derniers ont d'ailleurs une place importante

dans les épiceries solidaires du réseau ANDES, puisqu'ils représentent 30 % des produits qu'elles proposent.

Par ailleurs, l'alimentation durable est au cœur des préoccupations des épiceries solidaires. 72% des épiceries solidaires du réseau ANDES ont proposé des produits bio en 2020 et de plus en plus d'épiceries mènent des projets autour du mieux manger.

Les clients bénéficiaires sont orientés vers une épicerie solidaire par un travailleur social et bénéficient d'un accompagnement durant toute la durée d'accès à l'épicerie solidaire. L'objectif est de favoriser leur autonomie et de faciliter leur sortie du dispositif. En effet, les épiceries solidaires sont des dispositifs tremplin dont l'accès est limité dans le temps (entre 3 et 9 mois en moyenne).

Les clients bénéficiaires sont acteurs de leur parcours. Par exemple ils peuvent mener un projet réalisable grâce aux économies réalisées dans l'épicerie (rembourser une dette, remplacer un frigo tombé en panne, etc.) afin d'améliorer leur quotidien

Pour en savoir plus : <https://www.carenews.com/andes-le-reseau-des-epiceries-solidaires>

Pour compléter cette information, la revue n°83 Repères d'Alterre Bourgogne Franche Comté est consacrée à ce sujet , <https://alterrebourgognefranche-comte.org/>

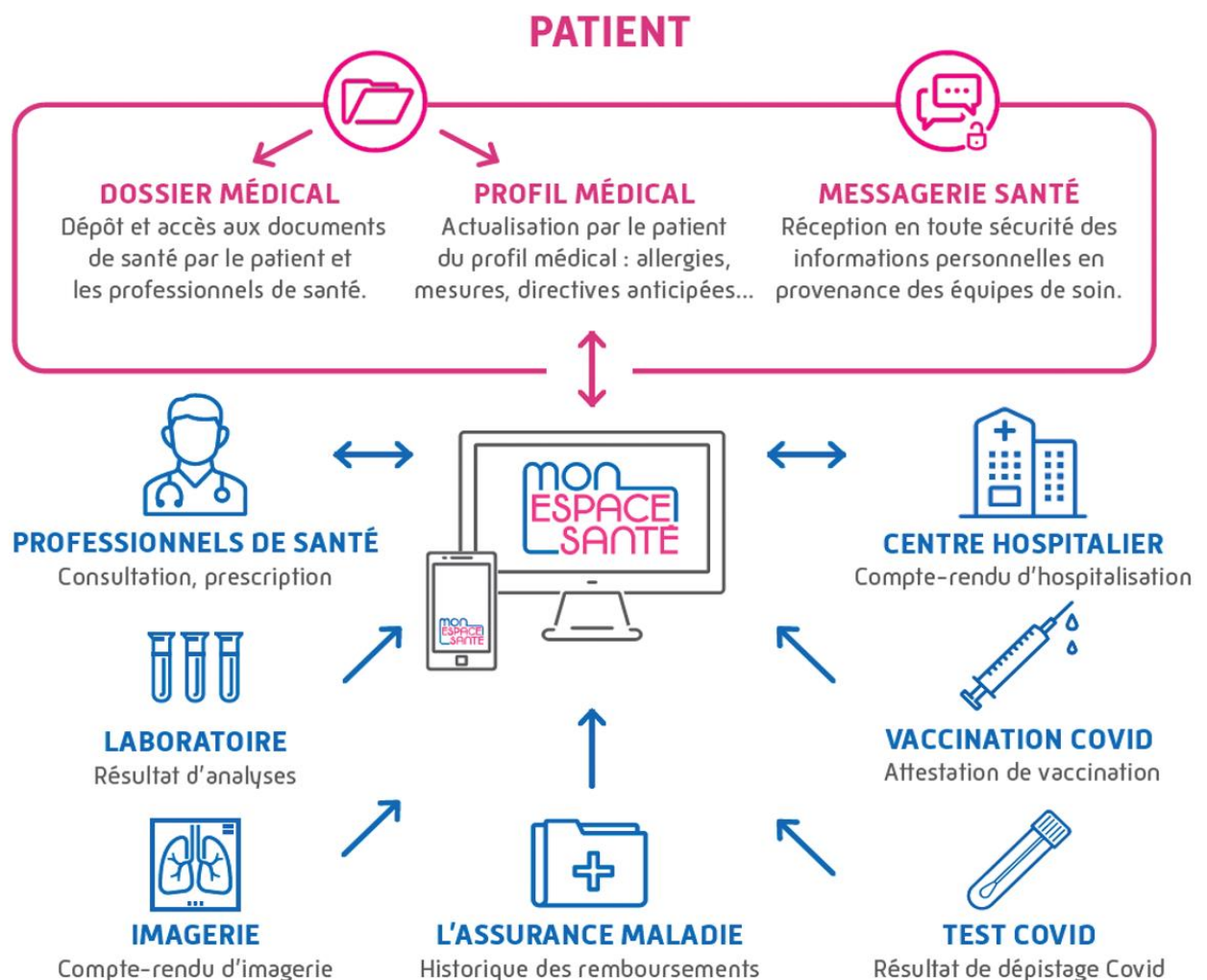
## DEUXIEME PARTIE : COMMENT NOS POLITIQUES TRAVAILLENT SUR CE SUJET (à suivre dans le prochain bulletin)





COMMUNIQUÉ

**Mon espace santé est un service numérique de confiance**, qui permet aux utilisateurs d'avoir à portée de main leurs documents et informations utiles pour leur santé. C'est un nouveau service qui garantit à ses usagers la protection de leurs données de santé et la préservation du secret médical. Mon espace santé met à disposition de ses utilisateurs des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient les utilisations et les parcours de soin des assurés.





## ARGENT - ASSURANCE

### Assurances emprunteurs

Quel feuilleton ! Alors que, reprenant les arguments fallacieux du lobby bancaire, le Sénat avait retoqué la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur, promue par l'UFC-Que Choisir et adoptée à la quasi-unanimité des députés, la commission mixte paritaire, réunissant quelques députés et sénateurs, a réintroduit cette avancée majeure devant permettre de libérer 550 millions d'euros de pouvoir d'achat pour les assurés emprunteurs...

Un nouveau rebondissement, heureux cette fois-ci ! La commission mixte paritaire saisie de la proposition de loi de la députée Patricia LEMOINE pour soutenir le pouvoir d'achat et faciliter l'accès des malades à l'assurance emprunteur est parvenue à un accord qui pourrait faire date. Outre la résiliation à tout moment, le texte prévoit des sanctions plus dissuasives à l'encontre des banques qui entravent la concurrence, le renforcement du droit

à l'oubli et la suppression du questionnaire médical pour les prêts de moins de 200 000 euros. Ce texte doit désormais être voté formellement par les députés (le 10 février) et les sénateurs (le 17 février) en séance plénière.

Alors que le rapporteur et la présidente de la commission des affaires économiques de la Haute Assemblée se sont félicités de l'accord trouvé en commission mixte paritaire, j'espère fermement que cette énième péripétie sera la dernière. Si tel était le cas, l'adoption définitive de la résiliation à tout moment serait l'épilogue heureux de plus de 10 ans de combats politiques et juridiques de l'UFC-Que Choisir pour permettre aux assurés de largement bénéficier, à garanties équivalentes, de significatives économies. Affaire à suivre.

Source Alain Bazot

## TRANSPORTS



### Réseau ferroviaire : Une politique d'investissements à remettre sur les rails

**Alors que 5 millions d'usagers empruntent chaque jour des trains affectés de retards récurrents, l'UFC-Que Choisir a réalisé un bilan de la pertinence de la politique publique d'investissement dans le réseau. Et le constat est alarmant :**

1- L'état du réseau pèse sur les performances offertes aux usagers : la politique d'investissement menée depuis le début des années 1980 a privilégié l'extension du réseau au détriment de l'entretien des infrastructures existantes. Au début des années 1980, 1 000 km de voies étaient renouvelés, moins de 500 km l'étaient en 2005, année où le signal d'alarme a été tiré. Le retard accumulé laisse un réseau vieillissant et fragile : en 2019, 23 % du réseau dépassait sa durée de vie optimale (2).

Conséquence de cette dégradation, les ralentissements et les arrêts de circulation imposés allongent les temps de transport et pèsent sur la compétitivité du train par rapport à d'autres moyens de transport.

2 - le **sous-investissement chronique** affecte la performance du gestionnaire d'infrastructures, SNCF Réseau. La circulation d'un train en France demande 2,8 fois plus d'agents et 1,7 fois plus de capitaux que dans les pays voisins européens. Pour autant, cette sous-performance n'est pas justifiée par l'offre de service offerte aux usagers, altérée en fréquence et en amplitude horaire : la France propose, pour un même niveau de population desservie, 37 % moins de trains, sur une amplitude horaire atrophiée de deux heures (.

Ce sous-investissement est la conséquence de l'équation budgétaire impossible à résoudre à laquelle est confrontée SNCF Réseau.

3 - **une gouvernance solide qui n'est pas au rendez-vous**. L'actuel contrat qui lie SNCF Réseau à indicateurs opérationnels en construction (dont la productivité de l'entretien) ou en deçà des attentes (dont la longueur des voies soumises à un ralentissement), une trajectoire financière irréaliste, l'absence de mécanismes incitatifs propres à responsabiliser le gestionnaire ou de leviers correctifs... Ces manquements, pointés de longue date

par l'Autorité de la régulation des transports, nuisent au bon fonctionnement du système ferroviaire.

4 - Les petites lignes, laissées sur le quai, parents pauvres du réseau, concentrent les difficultés rencontrées. Leur entretien et leur renouvellement requièrent des efforts massifs, 6,4 Md€ entre 2020 et 2028. Longtemps délaissées, elles regroupent 70 % des sections de voies ralenties, soit 22 % de leur longueur. La vétusté des infrastructures pèse ainsi sur la qualité de service, ce qui accélère la désaffection des usagers au profit de la voiture, et enclenche un cercle vicieux d'abandon du train.

La question de l'efficacité et du dimensionnement du réseau est donc posée. Peu circulées aujourd'hui, la tentation de fermer les lignes de desserte fine est forte, une menace qui pèse sur près de 40 % de ce réseau secondaire. Mais cette décision serait difficilement réversible alors même que les petites lignes posent un véritable enjeu de connexion et de désenclavement des territoires, surtout à l'heure où la priorité est à la décarbonation des transports. Et l'enjeu est de taille, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France.

**Compte tenu des constats dressés, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de préserver un ferroviaire à la hauteur des attentes des consommateurs et attachée à un réseau de desserte fine du territoire, a adressé aux pouvoirs publics les demandes suivantes :**

- 1 - une relance des investissements sur le réseau,
- 2- une gouvernance à même d'encourager des gains de productivité
- 3- un soutien aux lignes de desserte fine du territoire, pour un réseau ferroviaire apte à répondre à la demande des usagers.



## ELECTRO-MENAGER



**Près d'un an après le lancement de l'indice de réparabilité, censé lutter contre le gaspillage en encourageant l'achat de produits plus réparables, l'UFC-**

**Que Choisir tire la sonnette d'alarme. Notre analyse démontre que l'indice pêche tant dans sa construction par les pouvoirs publics que dans sa diffusion par les distributeurs. L'Association demande une réforme de l'indice de réparabilité afin qu'il puisse être un véritable outil, utile pour orienter les achats des consommateurs. Une révision s'impose !**

### **La réparabilité : une information capitale pour les consommateurs et l'environnement**

Seulement un tiers des 16 millions d'appareils de gros électroménagers tombés en panne chaque année sont réparés, un taux analogue à celui constaté sur l'ensemble des appareils électriques et électroniques.

L'achat d'un équipement neuf pour remplacer un appareil défectueux reste la solution adoptée par la majorité des consommateurs, avec les impacts écologiques néfastes que cela entraîne pour l'environnement (appareils mis au rebut, consommation de ressources pour fabriquer et transporter les produits neufs) et pour les consommateurs (dépenses prématurées et inconforts).

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'indice répond au double objectif d'encourager l'achat de produits plus réparables et d'inciter les fabricants à l'écoconception en affichant une note sur dix au moment de choisir son équipement. Appelé à devenir un véritable critère d'achat, il est aujourd'hui déployé sur 5 catégories de produits : les lave-linges, les ordinateurs portables, les smartphones, les téléviseurs et les tondeuses (1). L'indice sera étendu à d'autres familles et d'autres critères pour devenir un indice de durabilité

à partir de 2024, et pourrait inspirer un indice retenu à l'échelle européenne. Pour autant, l'analyse de l'UFC-Que Choisir sur 330 produits et 9 sites de vente en ligne souligne que l'indice de réparabilité, pourtant bienvenu, est, en l'état, loin de constituer une information pertinente.



## Une méthode calcul bancal, nuisant à une bonne comparaison des produits

Cet indice, calculé par les constructeurs, repose sur une grille standardisée articulée autour de 5 critères (documentation, facilité de démontage, disponibilité des pièces détachées, leur prix et un critère spécifique à la famille de produit). Chaque critère pèse curieusement le même poids dans la note finale, au détriment de critères déterminants tels que la disponibilité des pièces détachées. Cette construction aboutit à des absurdités. Par exemple, alors que les smartphones et les téléviseurs obtiennent une note inférieure à la moyenne sur le critère de disponibilité des pièces détachées, respectivement 4,8/10 et 3,1/10, ces familles affichent des indices de réparabilité élogieux de 7,2/10 et 6,6/10 (2).

L'indice de réparabilité semble ainsi avoir été bâti pour donner aux fabricants un satisfecit artificiel sur la réparabilité de leurs produits en leur offrant sur un plateau des points pour des critères mineurs, ou alors très largement déjà appliqués (possibilité de réinitialiser le logiciel pour les ordinateurs portables, par exemple). Pire, les fabricants peuvent gonfler l'indice de réparabilité de leurs produits en se contentant simplement d'appliquer la loi... C'est notamment le cas des fabricants de lave-linges, qui peuvent répercuter sur la note de l'indice de réparabilité le simple fait de répondre à leur obligation légale d'assurer la disponibilité de pièces de rechange pendant au moins 10 ans.

---

## Une réglementation sur l'affichage majoritairement non appliquée par les vendeurs

Une grande majorité de vendeurs en ligne ne répondent pas encore à leur obligation d'afficher l'indice de réparabilité : seuls 42 % des produits sont mis en vente avec le logo visible à proximité du prix (3). Ainsi Leroy-Merlin (100 %) ou Boulanger (95 %) font figure de bons élèves, quand d'autres comme Amazon (22 %) ou Carrefour (0 %) n'ont dans le meilleur des cas qu'une considération toute relative de leur obligation légale (4). Comment s'en étonner, alors que les contrôles officiels pour vérifier le bon respect de la loi ne débiteront qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?

La réglementation impose également aux distributeurs de mettre la grille de calcul à disposition des consommateurs qui en font la demande, tout en leur laissant le champ libre quant au canal de diffusion. Mais la comparaison au moment de l'achat sur le critère de la réparabilité ne sera possible que si l'indice

est bien affiché d'une part, et si la grille est aisément accessible d'autre part (par exemple par un logo cliquable). Seuls 28 % des produits répondent à cette double condition (5). Charge sinon aux consommateurs de chercher

par eux-mêmes cette grille sur le site du fabricant, où elle est parfois reléguée sur une page difficile d'accès, ou d'en faire la demande auprès du vendeur, du fabricant ou de l'importateur sans grande chance de succès. Seules 10 % de nos demandes aux fabricants ont abouti à récupérer la grille de notation. Les demandes aux vendeurs sont toutes restées stériles.

**Face au constat d'une défaillance tant sur l'élaboration que l'affichage de l'indice de réparabilité, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :**

- **De réviser la construction de l'indice de réparabilité afin qu'il reflète réellement l'aptitude d'un produit à être réparé ;**
- **D'imposer aux vendeurs de rendre la grille de notation directement accessible aux consommateurs.**



**Electricité** : Augmentation des tarifs réglementés, retour au nucléaire avec annonce de la construction d'EPR, risque de pénurie, réacteurs à l'arrêt, grand carénage...

Si le consommateur constate que le prix de l'électricité augmente, il lui est plus difficile de s'y retrouver dans le « charabia » diffusé à longueur de journée dans les médias. Et finalement comment comprendre la situation, les enjeux et les changements de stratégie quand le Président de la République annonce une commande de 6 EPR pour renforcer l'indépendance énergétique de la France ! A croire que ce n'était pas déjà le cas avec un parc nucléaire assurant 70% de la production d'électricité ... sous réserve d'une trop grande indisponibilité des centrales nucléaires !

En effet, une centrale peut être arrêtée pour les raisons suivantes :

- ✓ **Un simple rechargement** du combustible. Cette opération nécessite un arrêt pendant 3 à 4 semaines tous les 12 mois voire 18 mois.

## EPR et SMR

**L'EPR (European Pressurized Reactor)** est un réacteur à eau pressurisée de 1 600 MW plutôt destiné à être implanté sur des sites nucléaire existant. L'EPR est construit dans l'esprit des réacteurs en service mais en plus grand et avec des inconvénients notamment inhérents à sa taille.

Celui de Flamanville, dit de 3<sup>ème</sup> génération, est en construction depuis 2007, devait être mis en service en ... 2012 ! et au final, il devrait être mis en service en 2023 : à suivre...L'EPR de Flamanville est actuellement le seul en construction en France. Trois réacteurs EPR sont déjà entrés en fonctionnement dans deux pays: deux en Chine, à Taishan, et un en Finlande. Un incident avait conduit en juillet à l'arrêt de l'un de ces réacteurs EPR à Taishan. EDF explique qu'il a subi "un phénomène d'usure mécanique de certains composants d'assemblages" et que cela "ne remet pas en cause le modèle EPR".

A cela, rajouter La multiplication par 3,3 du coût de construction. La Cour des comptes relève que les 12 principaux contrats de l'EPR de Flamanville ont connu des **augmentations comprises entre 100% et 700%**, avec un coût ré-estimé par EDF à 12,4 milliards d'euros. Total de la facture : **19,1 milliards d'euros**, contre 3,3 milliards annoncés en 2006. Le coût de l'électricité produite par l'EPR de Flamanville pourrait donc se situer entre 110 et 120 euros le MWh, contre 36 euros le MWh sur le parc nucléaire actuel. Il reste à souhaiter

- ✓ **Un rechargement et visite périodique** : durée d'arrêt de 6 à 8 semaines.
- ✓ **La visite décennale** : ont lieu des opérations lourdes de maintenances et de contrôle dont le contrôle de l'état de la cuve du réacteur. Durée de l'arrêt : plusieurs mois.

En février 2022, de nombreux réacteurs sont à l'arrêt pour maintenance, d'aucun même ont été mis à l'arrêt ou ne redémarrent pas suite à détection d'incident

Les centrales de palier 900 mW (Bugey, Tricastin...) étaient équipés de système de contrôle commande d'une technologie datant des années 70, ces systèmes sont aujourd'hui obsolètes. Ils ont été remplacés par des systèmes numériques.

Les centrales des paliers 1 300 MW et 1 450 MW sont également dans le planning.

Autant dire qu'à chaque instant, une partie importante de notre parc peut être en arrêt.

que cette facture ne soit pas la même pour les projets gouvernementaux, même si ceux-ci bénéficieront de l'expérience de Flamanville !

Avant l'annonce de la construction d'EPR, il a été beaucoup question de développer des SMR, c'est mini-réacteurs décrits comme très vertueux.

## Le SMR, des mini-réacteurs

La France se lance, avec du retard, dans la course technologique aux petits réacteurs nucléaires modulaires de poche, moins puissants que les réacteurs classiques mais de conception en série plus aisée. Ils ne devraient pas voir le jour avant 2035.

Avec une puissance de 300 MW au plus, on pense éviter les problèmes affectant la cuve et le couvercle de l'EPR de Flamanville, ces équipements présentant un défaut d'homogénéité et de qualité des aciers, éviter les problèmes affectant les tuyauteries et les soudures. En revanche, le SMR comme tous les autres réacteurs reste vulnérable aux agressions externes de type terrorisme et nécessitera de déployer autant de forces de sécurité que d'implantation.

## LITIGE



Monsieur H a été averti par son fournisseur d'eau SUEZ en décembre 2019 d'une forte surconsommation. La facture 2019 s'élevait en effet à 1123 m<sup>3</sup> (soit plus de 3600 €) alors que sa consommation moyenne annuelle est d'environ 125 m<sup>3</sup>. La consommation des semaines et des mois suivant cette annonce était tout à fait normale et aucune fuite n'était détectée par l'expert d'assurance et le plombier que M. H avait alors mandatés. Cependant SUEZ refusait de réduire la facture au motif que ceci n'est possible qu'en cas de fuite sur canalisation réparée dans un délai d'un mois par un professionnel (loi Warsmann). M. H a demandé à l'UFC

Que Choisir de l'aider dans la gestion de ce litige en avril 2021. Nous avons alors saisi le médiateur national de l'Eau en arguant que seul un défaut du compteur pouvait expliquer cette surconsommation qui s'établissait à tout juste 1000 m<sup>3</sup> (saut du chiffre des milliers de m<sup>3</sup>). Le médiateur, après une analyse approfondie du dossier et des causes potentielles qui auraient pu expliquer une telle surconsommation, s'est rangé à notre argumentaire et a proposé de dégrever la facture de 2019 de 1000 m<sup>3</sup>. SUEZ a finalement accepté cette proposition à l'entière satisfaction de Monsieur H.

- ***Vous êtes motivés par les problèmes de consommation, si vous avez un peu de temps, rejoignez-nous pour nous aider dans notre action (connaissances des outils informatiques souhaitables) :***
- Tenue des permanences et accueil  Aide à la résolution des litiges soumis par les adhérents
- Réalisation d'enquêtes



## BULLETIN D'ADHÉSION à « L'UFC QUE CHOISIR 71 »

OU

### Bulletin de RÉ-ADHÉSION si votre fin d'adhésion arrive dans le trimestre et seulement dans ce cas

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

- 1<sup>ère</sup> adhésion annuelle bulletin 40 €, avec bulletin 44€  Ré-adhésion dans les 2 mois 29 € avec bulletin 33 €
- Abonnement bulletin « UFC 71 Informations » 12 mois 7,5 €-Prix au n° 2 €

Ci-joint un chèque de ..... € ; à l'ordre de l'UFC Que Choisir 71 que j'expédie accompagné de ce bon.

### Si vous êtes déjà membre de l'UFC Que Choisir 71, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion ainsi que votre abonnement

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'association locale « Que Choisir » de Saône et Loire pour gérer votre adhésion ou votre abonnement. Elles sont conservées pour une durée maximale de trois ans à compter de l'inactivité de l'adhérent ou de l'abonné et sont destinées au secrétariat de l'association local UFC « Que Choisir » de Saône et Loire et à la Fédération. Pendant cette période, nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à « UFC Que Choisir 71 » 2 rue Jean Bouvet 71000 Mâcon ou par courriel à [president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr) avec vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse vous sera adressée dans un délai maximum d'un mois. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

MACON PPDC

P4

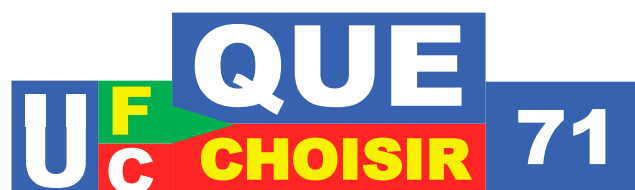
LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25/03/2022- à distribuer avant le 31/03//2022

*Pour la défense des droits du consommateur*

*Votre adhésion nous est indispensable*



*Adhérez, lisez et faites lire*

**Contact PERMANENCES**

**Tél : 03 85 39 47 17**

**UFC QUE-CHOISIR 71**  
**2, rue Jean Bouvet 71000 MÂCON**  
**Tél . 03 85 39 47 17**  
Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)  
Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

**MONTCEAU-LES-MINES** : Espace Social Trait  
d'Union 7, rue de Mâcon/ Mercredi de 17 h30 à 18 h30  
Mail : [montceau@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:montceau@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**LE CREUSOT** : 5 rue Guyemer, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendre-  
dis de chaque mois de 10 h à 11 h 30  
Mail : [lecreusot@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:lecreusot@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**PARAY-LE-MONIAL** : Centre Associatif Parodien -  
Bureau N°17, 9 Rue Pierre Lathuilière/ Mardi de 14h30  
à 15h 30  
Mail : [paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**CHALON** : Espace Jean Zay - 4 Rue Jules Ferry (par-  
king assuré) / Mardi de 14 h 30 à 18 h  
Mail : [chalon@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:chalon@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**AUTUN** : Centre Social Saint-Jean - Rue Naudin /  
Jeudi de 15 h à 17 h  
Mail : [autun@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:autun@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**LOUHANS** : 3 avenue du 8 mai 1945 / Lundi de 14h15  
à 18h15  
Mail : [louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**SENNECEY-LE-GRAND** : Espace France-Services  
- 32 Rue des Mûriers / 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 10 h à  
11 h 30  
Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**BUREAUX OUVERTS et Accueil téléphonique** du  
lundi au vendredi de 9 h à 12h – 14 h à 18 h  
sauf jeudi fermeture à 16 h 30

-----  
**Heures des Rendez-vous**

**Lundi**

14 h - 16 h : Banque – Surendettement - Assurances - Crédit  
Auto/moto

**Mardi**

14 h – 16 h : Administration - Professions libérales -  
Services - Justice  
17 h – 18 h : Construction (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois)

**Mercredi**

9 h 15 – 11 h : Banque – Surendettement - Assurances -  
Crédit  
15 h - 17 h : Immobilier, Copropriété, voisinage.

**Jeudi**

14 h - 16 h : Commerce

**Vendredi**

9 h 15- 11 h : Eau & Energie  
14 h – 16 h : Energies renouvelables

**Litiges Santé** : sur rendez-vous

Imprimé sur papier Eco-label  
**ESAT DES SAUGERAIES**  
286 Avenue des Saugeraies  
71000 – MÂCON  
Tél : 03 85 20 29 52

Directeur de Publication :  
**Gilles CASTAING**  
Tirage total : 1200 exemplaires  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2022  
N° Commission Paritaire :  
**1226 G 85 770**